

AZUR Fixe : 01 71 73 92 29

GSM : 06 98 03 26 36

InterPromotion Fax : 09 72 12 75 27

www.azur-interpromotion.com

contact@azur-interpromotion.com



RÉSIDENCE DE TOURISME***

Casa d'Orinaju

CORSE

Orientée autour d'une grande piscine, la résidence Casa D'Orinaju se décline du T2 au T5, dans des prestations de standing (climatisation, grandes terrasses, etc.).

Elle comprend un centre d'accueil et de loisirs et une salle multi-activités.

SITUATION :

La résidence Casa D'Orinaju, adossée au vignoble de Patrimonio réputé pour la qualité de son vin (AOC), est située à 2Km de Saint-Florent, sur la côte ouest de l'île, à 20 km de Bastia, et à 2 km de la mer. La résidence offre un cadre de vie des plus agréables. L'ancienne cité de Saint-Florent est aujourd'hui une station balnéaire réputée et son golfe est l'un des plus beaux de la Méditerranée. A seulement 30 minutes du centre ville de Bastia et moins de 40 minutes de l'aéroport de Poretta, la résidence Casa d'Orinaju est située à proximité de l'Ostriconi et du désert des agriates, paradis des vacanciers.



LES LOGEMENTS :

La résidence est composée de plusieurs petits blocs.

Tous les appartements sont de standing, parfaitement décorés et meublés. Elle se compose de :

- 12 T2 (maximum 4 couchages)
- 38 T3 (Maximum 6 couchages)
- 11 T4 (Maximum 8 couchages)
- 6 T5 (Maximum 10 couchages)

UNE OPPORTUNITÉ FINANCIÈRE :

- Le remboursement de la TVA sur le montant de l'investissement
- Une réduction d'impôts sur le revenu de 18% du montant HT de l'investissement, étalée sur 9 ans, plafonnée à 300 000€
- Des loyers garantis par le groupe Odalys Vacances, pour une période ferme et renouvelable de 9 ans



AZUR

Fixe : 01 71 73 92 29

GSM : 06 98 03 26 36

InterPromotion Fax : 09 72 12 75 27

www.azur-interpromotion.com

contact@azur-interpromotion.com



RÉSIDENCE DE TOURISME ***

Casa d'Orinaju

CORSE - ST FLORENT OLETTA





RÉSIDENCE DE TOURISME***

Casa d'Orinaju

CORSE - ST FLORENT - OLETTA



La résidence *Casa D'Orinaju* est adossée au vignoble de Patrimonio, réputé pour la qualité de son vin (AOC) et son festival «les nuits de la Guitare». Située à 2Km de Saint-Florent, sur la côte ouest de l'île, à 20 km de Bastia, et à 2 km de la mer, la résidence offre un cadre de vie des plus agréables. L'ancienne cité de Saint-Florent est aujourd'hui une station balnéaire réputée et son golfe est l'un des plus beaux de la Méditerranée.

IDÉALEMENT SITUÉE

A seulement 30 minutes du centre ville de Bastia et moins de 40 minutes de l'aéroport de Poretta, la résidence *Casa d'Orinaju* est située à proximité de l'Ostriconi et du désert des agriates, paradis des vacanciers. Les oliviers centenaires côtoient les plages de sable blanc qui profitent d'une eau turquoise.

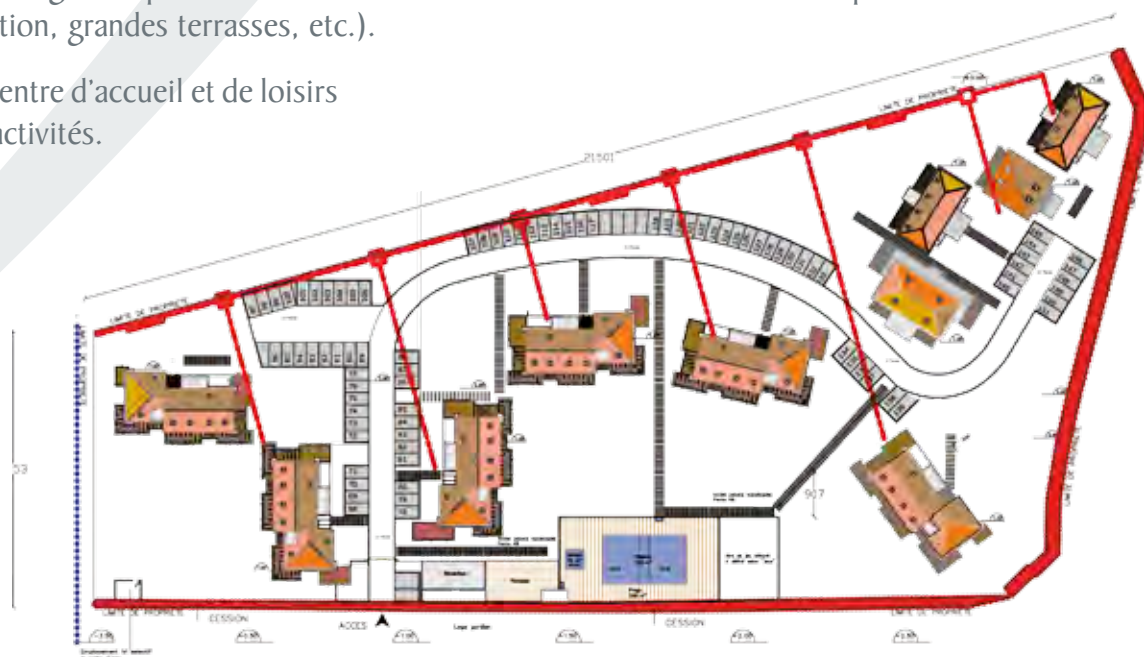




DES PRESTATIONS **ATTRACTIVES**

Orientée autour d'une grande piscine, la résidence se décline du T2 au T5, dans des prestations de standing (climatisation, grandes terrasses, etc.).

Elle comprend un centre d'accueil et de loisirs et une salle multi-activités.



LES **LOGEMENTS**

La résidence est composée de plusieurs petits blocs. Tous les appartements sont de standing, parfaitement décorés et meublés.

Elle se compose de :

- 12 T2 (maximum 4 couchages)
- 38 T3 (Maximum 6 couchages)
- 11 T4 (Maximum 8 couchages)
- 6 T5 (Maximum 10 couchages)



UN INVESTISSEMENT EN TOUTE SÉCURITÉ, UNE OPPORTUNITÉ FINANCIÈRE, DES ÉCONOMIES

- Le remboursement de la TVA sur le montant de l'investissement
- Une réduction d'impôts sur le revenu de 18% du montant HT de l'investissement, étalée sur 9 ans, plafonnée à 300 000€ HT
- Des loyers garantis par le groupe Odalys Vacances, pour une période ferme et renouvelable de 9 ans



ODALYS, UN GESTIONNAIRE DE RENOM

Odalys, spécialisé dans l'exploitation de résidences de Tourisme classées, prend à bail l'ensemble des appartements de cette résidence pour une période ferme et renouvelable de 9 ans.

2^{ème} gestionnaire en France avec 283 résidences gérées, 105 000 lits, 2 millions de clients accueillis et 145M€ de volume d'affaires en 2010.

Gestionnaire



www.odalys-vacances.com



Dans le cadre d'une opération d'acquisition de logement destiné à la location, le non respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales